

1993-07

Synthèse des travaux du séminaire sur l'ajustement structurel : vers quel développement en Afrique ?, pp. 1-18,

CURDES

UB, Cahiers du CURDES

CURDES, Synthèse des travaux du séminaire sur l'ajustement structurel : vers quel
développement en Afrique ?, pp. 1-18, Cahiers du CURDES n° 9, Juillet 1993.

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/632>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

SYNTHESE DES TRAVAUX DU SEMINAIRE SUR
L'AJUSTEMENT STRUCTUREL:
VERS QUEL DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE ?

Le Séminaire visait une réflexion assez large d'ordre théorique et empirique sur les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) en Afrique sub-saharienne en essayant de dégager les points communs et les spécificités des pays concernés par les PAS. Le Burundi a fait l'objet d'une attention particulière par les travaux du Séminaire.

C'est donc sur une réflexion globale concernant le PAS mené par le BURUNDI depuis 1986 que s'est ouvert le séminaire (communication de M. Ignace RUNGUZA). Une comparaison a été faite à partir de plusieurs indicateurs macroéconomiques (taux de croissance du PIB, endettement interne et externe, taux d'inflation, balance commerciale, balance des paiements, taux d'investissement, etc..) entre la décennie 1976-1985 précédant le PAS et la période 1986-1989. Le conférencier a fait ressentir les points forts (accroissement des apports extérieurs de ressources financières et leur bonne utilisation, ralentissement de l'inflation, accroissement du taux d'investissement, ...) et les points faibles (endettement extérieur accru, ralentissement de la croissance, déséquilibre budgétaire et commercial, ...) de l'économie burundaise en reconnaissant la difficulté d'attribuer ces faiblesses au PAS proprement dit compte tenu de la période trop courte depuis sa mise en application. En particulier les transformations des structures de la production qui se produisent dans le long terme ne peuvent être appréciées sur une période aussi courte.

Le conférencier a néanmoins conclu que l'examen des chiffres rendait plutôt pessimiste sans pouvoir répondre aux deux questions qui lui ont été posées:

- les PAS étaient-ils évitables ? Et dans l'affirmative:
Quel aurait été l'autre alternative ?

C'est à une tentative de réponse à cette double interrogation que s'est attaché le Professeur Gérard De Bernis dans sa communication.

Pour lui la nécessité pour les pays d'Afrique sub-saharienne de l'ajuster structurellement ne fait aucun doute compte tenu de la gravité de la crise que subit l'Afrique de l'extérieur et du fait qu'elle ne peut aujourd'hui compter que sur elle-même pour surmonter ses difficultés.

Pour le conférencier, la contrainte extérieure -au delà de la dette qui sera nécessairement abandonnée un jour s'exprime dans le fait que le prix international du café et le prix international du pétrole sont des données auxquelles chaque pays est soumis. C'est en tenant compte que chaque pays doit créer les conditions de son développement. Plutôt que de faire une critique des PAS en soi ou abstraitement, la méthode la plus logique, compte tenu de la diversité des stratégies de développement, consiste à en indiquer les points de passage obligatoire et à dégager des solutions efficaces tenant compte de cette contrainte extérieure.

Ces solutions doivent résoudre cinq problèmes:

1. Donner une structure interne des prix relatifs qui correspondent aux exigences de développement des forces productives au niveau où elles sont effectivement;
2. Assurer l'équilibre de la balance des paiements au niveau des importations incompressibles (définies par les seules exigences du développement);

3. Mettre en oeuvre les moyens de financement interne du développement, ce qui pose l'urgence du développement Sud-Sud, malgré ses difficultés immédiates;
4. Assurer l'équilibre budgétaire par la mise en oeuvre de politiques entièrement nouvelles de satisfaction effective des besoins de base pour chaque groupe social (en particulier la santé, l'éducation);
5. Assurer la participation effective des besoins de tous aux décisions sur les actions de développement et donner à chacun un emploi utile.

Les cinq problèmes posés par le Professeur G. de Bernis ne pouvaient être abordés dans toute leur ampleur ni entièrement épuisés au cours de ce séminaire.

Néanmoins les conférenciers qui se sont succédé tout au long de ces deux journées du Séminaire ont pu poser et approfondir certains de ces problèmes et plus précisément:

1. Le problème des prix et de son impact sur les structures de la production agricole a été abordé par le professeur Aït-Amara (point 1 du Professeur G. de Bernis).
2. Le Doyen Déo NGENDAKUMANA a abordé à travers le problème de la restructuration des entreprises publiques (illustré par le cas de l'INABU) la question du dilemme rentabilité économique, rentabilité sociale et question du partage entre l'Etat (le public) et le marché (le privé) des activités économiques. Se trouvant ainsi posés indirectement les problèmes de financement interne et d'équilibre budgétaire ainsi que le problème de participation des populations dans un moindre mesure (soient les points 4 et 5 des problèmes soulevés par le Professeur Gérard de Bernis).

3. Le Professeur Albert MAROUANI s'est attaché à souligner la fragilité des hypothèses explicites et implicites qui figurent dans les modèles théoriques du FMI et de la Banque Mondiale pour insister sur la nécessité d'approfondir la réflexion théorique:

- 1) sur l'Etat dans le processus de développement (points 4 et 5 de l'intervention du Professeur G. de Bernis);
- 2) sur l'enchaînement des variables conjoncturelles et structurelles dans la conduite des PAS, et plus particulièrement dans la recherche d'un équilibre externe et interne durable (points 3 et 4 soulevés par le Professeur G. de Bernis).
- 3) la question centrale du développement des échanges Sud-Sud dans le cadre d'un ajustement structurel concertés à l'échelon régional a été abordée par le Secrétaire Permanent de la CEPGL, Monsieur Antoine NDUWAYO.
- 4) Le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de Butare (Rwanda), le Professeur Gaëtan RUSIBANE a pu montrer à propos de l'économie rwandaise l'évolution qui a conduit à l'acceptation prochaine d'un PAS sous l'égide de la Banque Mondiale et du FMI. Il a également plaidé pour une intégration régionale et sous-régionale susceptible de favoriser les échanges Sud-Sud.
- 5) M. Pierre Poupard de l'UNICEF ne pouvait manquer d'évoquer la dimension sociale de l'Ajustement Structurel dont la prise en compte pleine et entière et la condition même de la réussite des PAS rejoignent par là les préoccupations exprimées par le Professeur G. de Bernis.

Il convient à présent de dégager les idées essentielles exprimées au cours de ce Séminaire en les regroupant autour de quatre lignes directrices qui constituent les points faibles des PAS et à propos desquels il importe d'approfondir la réflexion théorique et empirique pour ne pas perdre de vue l'essentiel c'est-à-dire un développement économique et social véritable qui prônent le bien-être des populations.

1. La structure des prix relatifs et l'allocation des ressources.
2. L'articulation entre les équilibres conjoncturels et la dynamique des structures économiques et sociales.
3. Le partage des rôles entre l'Etat et le marché.
4. L'ouverture sur l'extérieur.

I. PAS et structure des prix relatifs

Le problème essentiel selon le Professeur G. de Bernis est la structure des prix relatifs et non le niveau des prix absolus. Les prix du marché mondial ne sont pas des "vrais" prix. Ils sont manipulés. Ce sont des prix de monopole. Par ailleurs, ces prix correspondent au niveau de développement des forces productives des pays les plus avancés. De ce fait l'alignement sur les prix mondiaux peut constituer pour les pays en développement un obstacle immuable. Les PED doivent se donner une structure de prix relatifs qui permette le développement. L'exemple de la Corée du Sud qui protège son riz à l'importation et subventionne l'acier à l'exportation doit être médité; ce point de vue exprimé par le Professeur G. de Bernis rejoint les propos du professeur Aït-Amara concernant la politique des prix agricoles préconisée par les PAS.

Le programme d'ajustement structurel appliqué dans plus de quarante pays africains a une importante composante agricole. Malgré des situations par pays présentant des spécificités marquées, les PAS se présentent comme l'application d'une politique agricole unique. Il est nécessaire d'évaluer l'approche théorique et méthodologique des PAS appliqués à l'agriculture. Cinq aspects essentiels sont examinés:

1. Les PAS privilégient une approche macro-économique sur les approches sectorielles. Ils font l'hypothèse que les variables macro-économiques ont un poids déterminant sur l'évolution du secteur agricole: taux de change, d'intérêt,... Ils mettent ainsi l'accent sur la politique des prix.
2. Les hypothèses concernant les élasticités statistiques, notamment l'élasticité de l'offre au prix sont très aléatoires. Si l'élasticité de l'offre pour un produit est en effet relativement élevée, l'élasticité de l'offre totale agricole (pour tous les produits agricoles) est par contre faible et d'autres variables exercent une plus grande influence que le prix. Il s'agit de variables structurelles telles que le réseau routier, la santé, l'éducation, ... soient en définitive les indicateurs mêmes du développement.
3. Le calcul des prix internes à partir du prix mondial pose également des problèmes. Il n'y a pas de prix mondial dans la mesure où les transactions (les échanges agricoles) s'effectuent à des prix qui n'ont rien à voir avec les prix mondiaux. En outre du fait des très fortes fluctuations des prix mondiaux, il est difficile de se fixer un prix stable d'équilibre. En outre, le prix mondial ne reflète pas les coûts de production du fait des subventions accordées aux producteurs dans les pays excédentaires.

4. La protection de l'agriculture a été une règle appliquée dans tous les pays développés. Aucun n'a accepté la règle de l'avantage comparatif. Tous les pays ont recherché à produire la gamme de produit la plus étendue de produits pour assurer un auto-approvisionnement le plus élevé possible.
5. Enfin les PAS ne font pas d'hypothèses à long terme ni sur la demande ni sur l'offre. Les projections à long terme montreraient sans doute un déséquilibre plus important offre-demande et une réorientation de l'agriculture vers le marché local sous l'influence de l'évolution des prix.

II. L'articulation au sein des PAS entre les équilibres conjoncturelles et la dynamique des structures économiques et sociales

Pour le Professeur A. Marouani trois notions essentielles coexistent dans les PAS et que l'on a souvent tendance à confondre. Il s'agit des notions de stabilisation, d'ajustement et de structure.

S'il existe un cadre théorique (et/ou) keynésien pour garder les mesures de stabilisation et d'ajustement, il n'existe en revanche pas d'analyse théorique élaborée sur la notion d'ajustement structurel proprement dite et donc sur le développement économique à long terme qui implique nécessairement des changements de structure. Cette lacune explique que la recherche à court terme des équilibres macro-économiques peut être durablement compromise à long terme. En d'autres termes la cohérence macro-économique peut être remise en cause dès lors que l'on raisonne en dynamique et que l'on intègre la dimension structurelle.

L'existence de ces enchaînements vicieux a été illustrée par le Professeur A. Marouani sur le plan théorique en soulignant

d'une part que si la politique de restriction financière peut dans certains cas rétablir l'équilibre à court terme de la balance des paiements courants, elle peut à plus long terme compromettre durablement cet équilibre en raison de l'effet négatif que cette politique de restriction financière peut exercer sur les structures de la production. D'autre part la politique des taux de change ne saurait se limiter à la dévaluation ou à la flexibilisation sans prendre en compte les effets de la manipulation des taux de change sur les distorsions de la structure interne des prix relatifs, la structure des coûts des entreprises agricoles et industrielles, le développement des infrastructures économiques et sociales (transports, santé, éducation, communication, etc...), le transfert et la maîtrise des technologies, l'efficacité de la main-d'oeuvre, etc... Autant de variables structurelles qui doivent être intégrées dans un programme de développement à long terme.

Les aspects structurels ont également été évoqués par M. Pierre Poupard qui a pu montrer quelles pouvaient être les conséquences des PAS sur les indicateurs sociaux.

Il s'agit de la problématique à présent bien admise mais encore insuffisamment étudiée de "LA DIMENSION SOCIALE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL".

Dans les pays qui ont les premiers adopté les PAS proposés par la Banque Mondiale et le FMI on a pu constater:

- un accroissement des taux de mortalité;
- une augmentation des maladies infectieuses;
- une accélération du taux d'analphabétisme;
- etc...

Ces pays étaient déjà confrontés à des problèmes de malnutrition, d'insuffisance de soins de santé, de faiblesse du niveau de revenu, etc.. et l'on s'est rendu compte que les

premières mesures d'ajustement structurel n'avaient pas prévu les conséquences sociales néfastes éventuelles et donc les mécanismes de corrections destinées à soulager les couches les plus défavorisées.

Depuis les années 84, les interrogations sur cette dimension sociale des mesures d'ajustement structurel s'intensifient. A cette date, jaillissent les premières conceptions des projets de développement "à visage humain".

Très récemment on assiste à une prolifération de documents insistant sur cet aspect social et qui obligent la Banque Mondiale et le FMI à repenser les politiques d'ajustement. Sous la pression des échecs et des contestations tant des gouvernements que des théoriciens, ces institutions multiplient les constats de concertation avec les organismes à vocation: UNICEF, OMS, BIT,... Elles cherchent également à identifier les conséquences immédiates des politiques de type tarifaire, de libéralisation, de dévaluation avant leur mise en vigueur, sur les groupes sociaux les plus vulnérables. Elles apportent aussi un soutien aux études sur le développement socio-économique à long terme:

- projets initiés par les collectivités locales;
- projets générateurs d'emplois;
- projets répondant aux besoins fondamentaux;
- projets de compensation pour le recyclage des fonctionnaires;
- renforcement des activités d'enseignement...

Mais alors que signifie "ajustement structurel à visage humain"? Il s'agit d'une restructuration économique qui tient compte des "besoins fondamentaux", qui intègre les groupes défavorisés au processus de croissance et qui veille à ce que le fardeau de l'ajustement ne pèse pas de façon disproportionnée sur les couches vulnérables.

Il y a lieu d'espérer que l'intégration de ces couches dans de tels programmes permettra d'amortir le choc de la dégradation du capital humain et de réduire les coûts de soutien à ces populations défavorisées jadis abandonnées par les mesures d'ajustement structurel.

M. Pierre Poupard insiste sur la nécessité d'intégrer véritablement la dimension sociale dans les PAS de manière à en modifier la logique initiale et de ne pas se limiter à des mesures ponctuelles qui viendraient mettre seulement un peu d'huile dans les rouages.

Là encore la réalisation d'équilibres à court terme qui ne prendrait pas en compte les phénomènes de structure risque à long terme de compromettre durablement tous les objectifs des plans de stabilisation.

le Professeur G. de Bernis a implicitement évoqué ce problème en insistant sur la nécessité de ne pas perdre de vue la finalité de tout ajustement structurel, qui consiste à mettre en place des bases saines et solides pour asseoir un développement économique et social à long terme.

Certes un pays doit équilibrer sa balance des paiements. Mais quel est le niveau de cet équilibre et la structure de cet équilibre? Pour le Professeur G. de Bernis il faut maintenir cet équilibre avec un minimum d'importations. Les pays du Tiers-Monde ne produisent pas de biens accumulables. Il leur faut donc vendre les biens non accumulables pour acheter des biens accumulables. C'est dans cette perspective qu'il faut poser le problème de l'équilibre de la balance des paiements et non pas par référence à un taux de change d'équilibre que personne n'a jamais pu définir théoriquement. Dans la même optique le Professeur G. de Bernis pose le problème de l'endettement extérieur et de ses conséquences sur le développement des pays africains. "Il faut rompre la logique de la dette perpétuelle qui organise le prélèvement perpétuel

sur le travail du Tiers-Monde (...). Pour cela il faut limiter le recours du financement externe et favoriser le financement interne".

Pour le Professeur G. de Bernis 40% des dépenses locales peuvent être financées par les Banques Nationales, le commerce Sud-Sud qu'il faut encourager et développer concerne déjà aujourd'hui 35 à 50% des échanges. Il resterait donc environ 20% à financer par l'obtention de devises.

III. Le partage des rôles entre l'Etat et le marché

Cette question importante a été abordée par le Doyen Déo NGENDAKUMANA dans sa communication sur la politique de restructuration des entreprises publiques au Burundi. Les raisons historiques et économiques (théorie des biens publics, assurer les bases du développement, répondre aux besoins sociaux de la population, etc...) à l'origine de la création des entreprises publiques sont bien connues et sont communes à la plupart des pays en développement à l'aube de leur indépendance. Aujourd'hui la restructuration de ces entreprises macroéconomiques que ses entreprises ont contribué à aggraver (déséquilibre de la balance des paiements, déséquilibre budgétaire) et des déséquilibres microéconomiques de gestion interne qui compromettent leur capacité à poursuivre les objectifs économiques et sociaux qu'elles se sont fixés et pour lesquels elles ont été créées.

Le programme de restructuration offre à ces entreprises trois alternatives:

- disparaître purement et simplement par liquidation totale si elles s'avèrent totalement incapables d'assainir leur gestion.
- se transformer en sociétés d'économie mixte par privatisation partielle.

- se transformer en sociétés de droit privé par privatisation totale.

Si le critère de la "sanction par les résultats" c'est-à-dire la réalisation de la rentabilité financière peut servir de choix entre ces trois options, sa mise en application s'avère particulièrement délicate dès lors que des considérations sociales et politiques viennent interférer avec des considérations proprement économiques. Il convient alors de ne pas adopter une attitude dogmatique et d'envisager la restructuration des entreprises publiques cas par cas.

Le Doyen Déo NGENDAKUMANA a illustré son propos en examinant le cas exemplaire de l'INABU. Sa conclusion va dans le sens de la prééminence de la loi du marché comme cadre ultime dans lequel les entreprises publiques doivent s'inscrire. Mais il serait fallacieux de croire que le secteur privé va absorber les entreprises publiques dans la situation déficitaire qui les caractérise. Il ne peut y avoir de privatisation et donc de libéralisation de l'économie sans que:

- d'abord les entreprises publiques redeviennent saines et rentables (pour cela il est proposé la formule du "contrat-plan" entre l'Etat et les entreprises publiques comme solution pour un désengagement progressif de l'Etat);
- ensuite le secteur public lui-même soit fort et dynamique;
- enfin l'Etat lui-même doit oeuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et de stabilité économique et politique.

Cette idée que le marché ne viendra pas ipso facto remplir les vides laissés par les désengagements de l'Etat est partagé par le Professeur A. Marouani qui a insisté dans sa communication sur la nécessité de repenser de manière nouvelle et dénuée de tout dogmatisme (libéral ou interventionniste) le rôle de l'Etat dans le développement. Lorsqu'on invoque les modèles édifiants du Japon et de la Corée du Sud on oublie bien souvent le rôle essentiel qu'a joué l'Etat dans le développement de ces économies. Le Professeur G. de Bernis dans sa communication a fait remarquer que l'Etat Sud Coréen n'avait pas hésité à protéger sa production d'acier à l'exportation.

Pour le Professeur A. Marouani l'Etat dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier doit pour des raisons historiques (héritées de la décolonisation) et économiques (disparition des biens de solidarité sociale due à l'urbanisation) assumer une fonction redistributive importante dans laquelle il puise sa légitimité politique. On peut alors craindre qu'un désengagement trop brutal de l'Etat ne remette en cause cette fonction redistributive et provoque des crises de légitimité politique source d'instabilité et de troubles sociaux. Les exemples récents de la Côte d'Ivoire, du Gabon, du Cameroun, du Bénin, du Togo, etc... devraient inciter à une plus grande réflexion et à une plus grande prudence en ce domaine. Pour le Professeur A. Marouani il est nécessaire de mener une politique visant d'une part à organiser des marchés concurrentiels (quelque soit le statut juridique public ou privé des entreprises) et d'autre part à favoriser l'émergence d'entrepreneurs privés et de cadres publics constituant une technostructure dynamique. En tout état de cause il faut viser à la mise en place d'organisations (publiques et privées) décentralisées et concurrentielles tant il est vrai que toute situation monopolistique qu'elle soit publique ou privée engendre inefficacité, bureaucratie et gaspillages.

M. Pierre Poupard, a pu montré également les limites au désengagement de l'Etat à propos des dépenses de santé, d'éducation, de logement, etc..

IV. L'OUVERTURE SUR LA SOUS-REGION

Les travaux du Séminaire ont été considérablement enrichis par les communications et la participation aux discussions de Monsieur Antoine NDUWAHO, secrétaire exécutif de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) et Professeur Gaëtan Rusibane, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de l'Université du Rwanda.

L'expérience menée par le Rwanda est intéressante à plus d'un titre: d'une part parce qu'il s'agit d'un pays proche du Burundi par la taille, la ressemblance à une communauté régionale (CEPGL), d'autre part parce que ce pays a suivi une politique économique sensiblement différente de celle du Burundi, ce qui peut permettre des comparaisons instructives.

Pour le Doyen G. Rusibane, l'économie rwandaise a connu des performances satisfaisantes pendant deux décennies d'après l'Indépendance. A partir de la décennie 80, beaucoup de facteurs sont venus renverser la tendance. On peut citer notamment:

- la quasi stagnation de la production agricole;
- la chute des prix des produits exportables;
- la baisse réelle des flux d'aide extérieure.

Ces facteurs combinés expliquent la situation économique actuelle du Rwanda, situation caractérisée par le déséquilibre de la balance des opérations courantes, le déséquilibre budgétaire et le manque de financement de l'investissement.

Face à cette situation de crise, le Rwanda a élaboré un programme de mesures de redressement économique à partir des

axes jugés stratégiques et c'est ce programme qui a été présenté au FMI et la Banque Mondiale comme base de négociation d'un PAS.

Trois grands objectifs sont visés par ce programme:

1. L'assainissement et la restructuration du système productif;
2. Le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques;
3. Un type nouveau de partenariat avec la communauté internationale.

Les négociations avec le FMI et la Banque Mondiale sont encore en cours.

La question peut donc se poser dans un proche avenir de savoir si le PAS que va suivre le Rwanda va favoriser ou non ses échanges avec les deux autres pays de la CEPGL.

Au niveau de la CEPGL on suit avec intérêt l'application du PAS adopté par deux pays membres de la communauté - le Burundi et le Zaïre -; les négociations avec les institutions internationales telle le FMI et la Banque Mondiale sont très avancées pour le cas du Rwanda. Donc la question est à juste titre intéressante car le PAS a des implications importantes sur le processus d'intégration.

L'attention sera portée sur les équilibres macroéconomiques et sur les différentes mesures qui sous-tendent ces programmes.

Vers la fin de l'année 1976, précisément en septembre 1976, le Burundi, le Rwanda et le Zaïre ont signé la convention de Gisenyi portant création de la communauté économique des pays

des grands lacs (CEPGL). Par cette convention les pays s'engagent dans un processus d'intégration de leurs économies.

Au début, les pays membres de la communauté ont créé un cadre juridique matérialisé par la signature de certains accords - commerciaux et de coopération douanière, arrangement monétaire entre les banques centrales des trois pays membres, protocole portant création d'un tarif préférentiel de la communauté, protocole portant libéralisation du commerce des produits de cru - mais dont l'application reste limitée, car en considérant l'évolution des transactions commerciales, on constate qu'elle est en dents de scie.

Pour le cas du Burundi, le solde des transactions commerciales avec le reste de la communauté est constamment positif, mais ces dernières années, il a subi le contrecoup des restrictions à l'importation du Rwanda consécutives aux problèmes de balance des paiements qu'a connu le pays.

Du côté du Zaïre, les soldes ont normalement évolué. Pour le Rwanda, le solde commercial reste négatif par rapport aux deux autres partenaires. Ceci s'explique par la surévaluation du cours de change du F.Rw. qui rend difficile le redressement de la balance commerciale avec les autres membres de la communauté. Les produits rwandais auront à cet effet beaucoup de difficultés à pénétrer les marchés burundais et zaïrois.

Les échanges entre le Burundi et le Zaïre vont rester équilibrés, mais des analyses profondes sont nécessaires pour avoir des informations plus précises sur les soldes des transactions commerciales du Zaïre avec le Burundi (tantôt négatifs, tantôt positifs) et sur l'évolution des monnaies des trois pays membres de la communauté.

Le rapprochement de l'évolution de ces monnaies avec celles des recettes budgétaires des Etats membres de la CEPGL laisse voir une regression considérable de ces dernières en terme de

D.T.S. (Droit de tirage spéciaux) des revenus des Etats. Au Burundi, la régression des recettes budgétaires est extrêmement faible, tandis que la situation du Zaïre est très grave étant donné que le budget de 1988 représente 43% des recettes budgétaires zaïroises.

L'évolution des prix relativement moins rapide que les dévaluations successives qui ont intervenu au Burundi et au Zaïre est un facteur qui a tempéré l'impact négatif de la diminution des recettes budgétaires. D'où le recours des pays de la CEPGL -sauf le Rwanda- à des compressions budgétaires en diminuant les dépenses publiques; compressions qui se répercutent sur les dépenses de la CEPGL.

L'évolution des monnaies des pays de la CEPGL est très contrastée, ce qui est à la base des décalages dans le temps pour la mise en oeuvre des politiques d'ajustement économiques et financières. Ceci s'explique par la dépréciation de ces monnaies mais à des rythmes et des époques différents. Il fallait alors adopter une politique d'ensemble des trois pays qui restructurerait les économies des pays de la communauté. Ceci nécessiterait une concertation permanente des pays membres de la CEPGL.

L'ajustement structurel servant de base à l'harmonisation des politiques économiques et financières des pays CEPGL, la concertation à ce niveau sera non seulement une nécessité, mais un impératif pour le succès du processus d'intégration sous-régionale. En effet, le cadre sous-régional offre une chance de réussite des PAS, surtout au niveau du redressement de la balance commerciale. Il donnerait une meilleure opportunité de spécialisation et de transformation des produits, ce qui réduirait la dépendance du commerce extérieur de la monoproduction.

Il découlera de l'impératif d'intégration, et partant, de concertation, un schéma d'industrialisation propre à la

communauté pour un développement national et sous-régional. Ce qui permettra le développement de la coopération Sud-Sud, celle devant être une préoccupation permanente des pays du Sud.

Le professeur G. de Bernis a également beaucoup insisté sur la nécessité de développer le commerce Sud-Sud déplorant au passage la faiblesse des travaux (Universitaires et autres) sur les potentialités du commerce Sud-Sud.

"Le monde développé ne produit plus les outils dont le Tiers-Monde a besoin" fait remarquer le Professeur G. de Bernis en évoquant l'exemple des forgerons au Burundi.

Un des avantages du commerce Sud-Sud tient à ce qu'il rend plus supportable la contrainte des prix mondiaux.

Le commerce Sud-Sud est un commerce de compensation qui s'effectue en fonction de l'intérêt respectif des deux partenaires. Cette caractéristique permet d'atténuer sinon de supprimer la référence au prix mondial.

Il convient donc d'explorer toutes les possibilités du commerce Sud-Sud pour surmonter les obstacles qui résultent du commerce Nord-Sud dans le contexte actuel de la crise mondiale.

"Il faut avancer pas à pas" conclut sagement le Professeur G. de Bernis.



Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to cite this article

CURDES, Synthèse des travaux du séminaire sur l'ajustement structurel : vers quel développement en Afrique ?, pp. 1-18, Cahiers du CURDES n° 9, Juillet 1993.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr